

DOSSIER DE PRESSE

22ÈME INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE

Septembre 2024



AVANT-PROPOS



Depuis 2016, l'**ANESF** (Association Nationale des Étudiant·e·s Sages-Femmes), réalise une **enquête pour évaluer le coût de la rentrée**.



L'**indicateur du Coût de la Rentrée (iCDR)** est calculé par les différentes fédérations du réseau de la **FAGE** (Fédération des Associations Générales Étudiantes) afin d'évaluer le **coût moyen d'une rentrée universitaire pour un·e étudiant·e**.

L'iCDR sépare les **frais de vie courante** des **frais spécifiques à la rentrée universitaire**. La comparaison avec les frais de la rentrée précédente permet d'**analyser l'évolution de ces coûts**. L'ANESF base ses calculs sur le recensement et l'indicateur du Coût de la Rentrée réalisé par la FAGE, en s'adaptant à la répartition géographique des établissements en France, ainsi qu'au réponses fournies par leurs représentant étudiants.

AVANT-PROPOS



Cette année, le **coût moyen de la rentrée d'un·e étudiant·e sage-femme en 2ème année de licence est de 3 031,47 €**, ce qui représente une **augmentation de 1,84%** par rapport à la rentrée universitaire 2023-2024. De plus, au-delà de l'augmentation des frais, dans la majorité des catégories étudiées il y a une **nette disparité** entre l'**Île-de-France** et les **autres régions de France**.

L'enquête "Logement et transport" réalisée en 2024 par l'ANESF, a montré qu'en moyenne, un·e étudiant·e sage-femme devait parcourir **6 430 kilomètres par an pour aller en stage**. Parallèlement, la précarité croissante est illustré par **29,2 % des étudiant·e·s en maïeutique déclarant avoir une activité rémunérée en période scolaire**. Dans ce contexte il a semblé important de réaliser un **focus sur les frais engendrés par les déplacements pour se rendre en stage**. Ces frais sont souvent couplés à des dépenses de logement pour se rapprocher de ces lieux de stages délocalisés.

En vous souhaitant une bonne lecture.

Lou-Anne Belleterre, Vice-Présidente en charge des Affaires Sociales
Nassilaty Ali, Porte-Parole

Avant-propos.....	2
Présentation de l'ANESF.....	5
Présentation de l'indicateur du coût de la rentrée.....	6
Analyse synthétique du coût de la rentrée.....	8
Frais de vie courante.....	9
Loyers.....	11
Repas RU.....	11
Consommables.....	12
Menstruations.....	12
Téléphonie et internet.....	13
Loisirs.....	13
Transports.....	14
Frais de rentrée universitaire.....	15
Frais de scolarité : inscription + CVEC.....	16
Complémentaires santé.....	17
Assurance logement.....	17
Frais d'agence.....	18
Matériel pédagogique.....	18
Matériel de stage et de travaux pratiques.....	19
Focus sur les frais de transport des stages délocalisés.....	20
Variation des revenus.....	22
Résumé des revendications de L'ANESF.....	23
Contacts.....	24



PRÉSENTATION DE L'ANESF



L'**ANESF** est l'unique association étudiante représentant les étudiant·e·s sages-femmes. Elle existe depuis 1987 et fédère plus de **4000 étudiant·e·s sages-femmes** parmi les **34 structures de formation** en France grâce à leur adhésion et leur participation active à nos projets et nos réflexions.

De **rassembler et de représenter les étudiant·e·s sages-femmes** de France afin de défendre leurs droits et intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels.

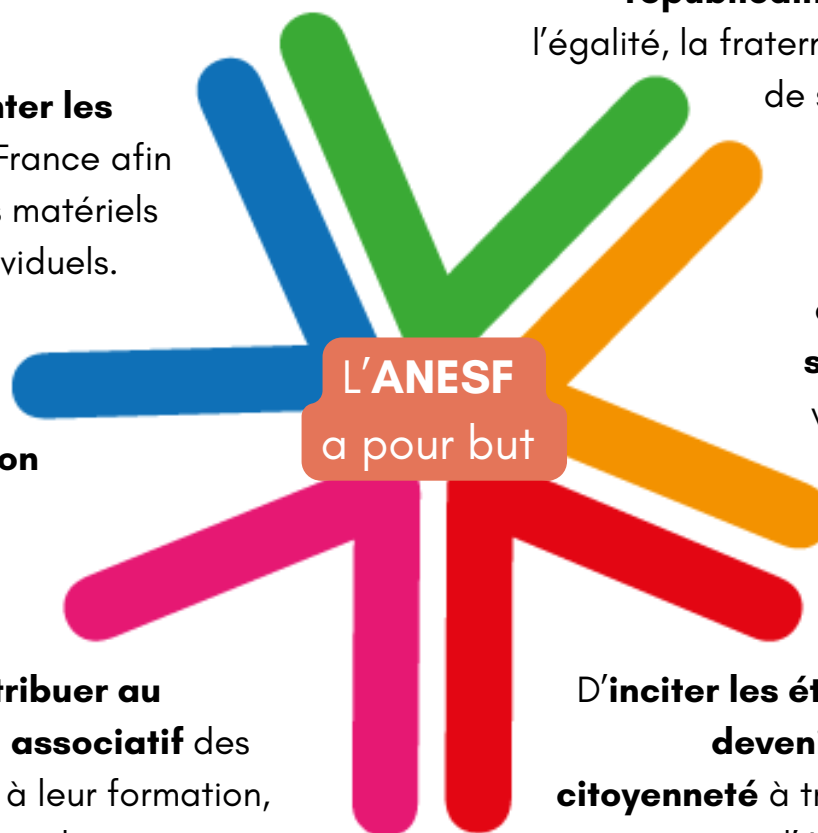
De **participer activement à l'évolution de la formation** en sciences maïeutiques et de la **profession**

De **fédérer et de contribuer au développement du réseau associatif** des étudiant·e·s sages-femmes, à leur formation, ainsi qu'à leur professionnalisation

D'**affirmer** et de **réaffirmer ses valeurs républicaines** que sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité tout au long de son existence

D'**être actrice dans les décisions et les actions de santé publique** notamment à visée éducative et préventive

D'**inciter les étudiant·e·s sages-femmes à devenir acteur·rice de leur citoyenneté** à travers une démarche solidaire et d'éducation populaire



PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE



L'iCDR est un **indicateur** qui permet de **calculer le coût de la rentrée** pour un·e étudiant·e en première année de licence, non boursier·ère, n'habitant pas au domicile familial et sans double inscription.

L'ANESF se sert des données fournies par la FAGE et l'adapte à son territoire, puisqu'il n'y a pas de structures de formation dans toutes les villes françaises. Nous réalisons donc une pondération : **3 établissements en Île-de-France** et **28 situés dans d'autres régions de France Métropolitaine**.

De plus, les étudiant·e·s de première année de licence représentent les étudiant·e·s en PASS/L.AS, le calcul est donc basé sur le **coût moyen de la rentrée pour un·e étudiant·e entrant en 2ème année de licence (DFGSMa2)**.

Les administrateur·rice·s de l'ANESF ont été sondés afin de cibler les frais spécifiques à la filière maïeutique. Les chiffres spécifiques de la filière sont donc basés sur ces réponses.

PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE



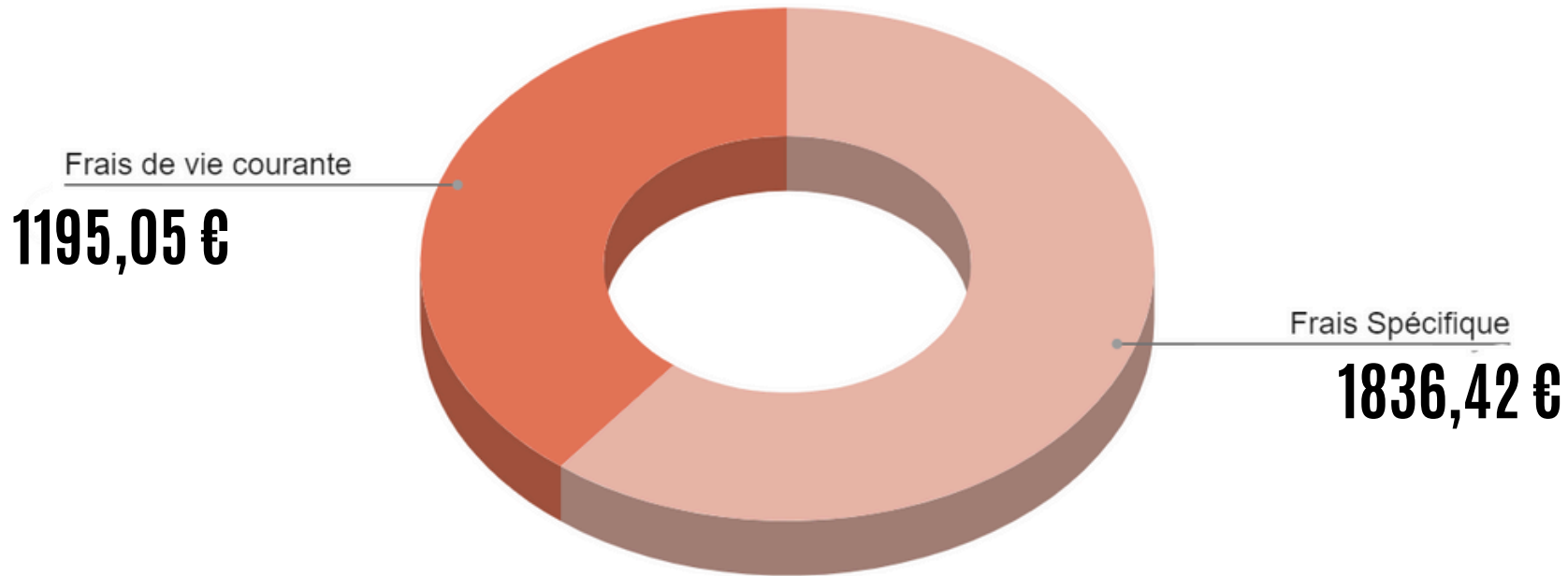
L'indicateur sépare les différentes dépenses en 2 catégories, comprenant chacune différents postes de dépenses :

- **Les frais spécifiques de rentrée universitaire** comprennent les frais d'inscription, les frais de Contribution à la Vie Étudiante et de Campus (CVE-C), les frais d'agence, le dépôt de garantie, la souscription à une assurance logement et à une complémentaire santé, le matériel pédagogique ainsi que le matériel de stage.
Sont exclus les frais de Lille FMMS car étant un établissement privé, leurs frais ne sont pas soumis aux réglementations de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
- **Les frais de vie courante** sont des frais fixes au cours des mois de l'année comprenant : loyers, alimentation, loisirs, transports, téléphonie et internet, vêtements, produits d'hygiène et d'entretien. Pour ces frais, La Réunion, Tahiti et la Martinique ne sont pas pris en compte, les coûts étant très différents de ceux de la France métropolitaine.

ANALYSE SYNTHÉTIQUE DU COÛT DE LA RENTRÉE



Coût de la rentrée 2024 pour un·e étudiant·e en 1er cycle, avec pondération de 3 écoles en Île-de-France et 28 en région



Nos calculs montrent que la **rentrée universitaire 2023/2024** coûte en moyenne

3031,47€

FRAIS DE VIE COURANTE



En 2024 c'est :

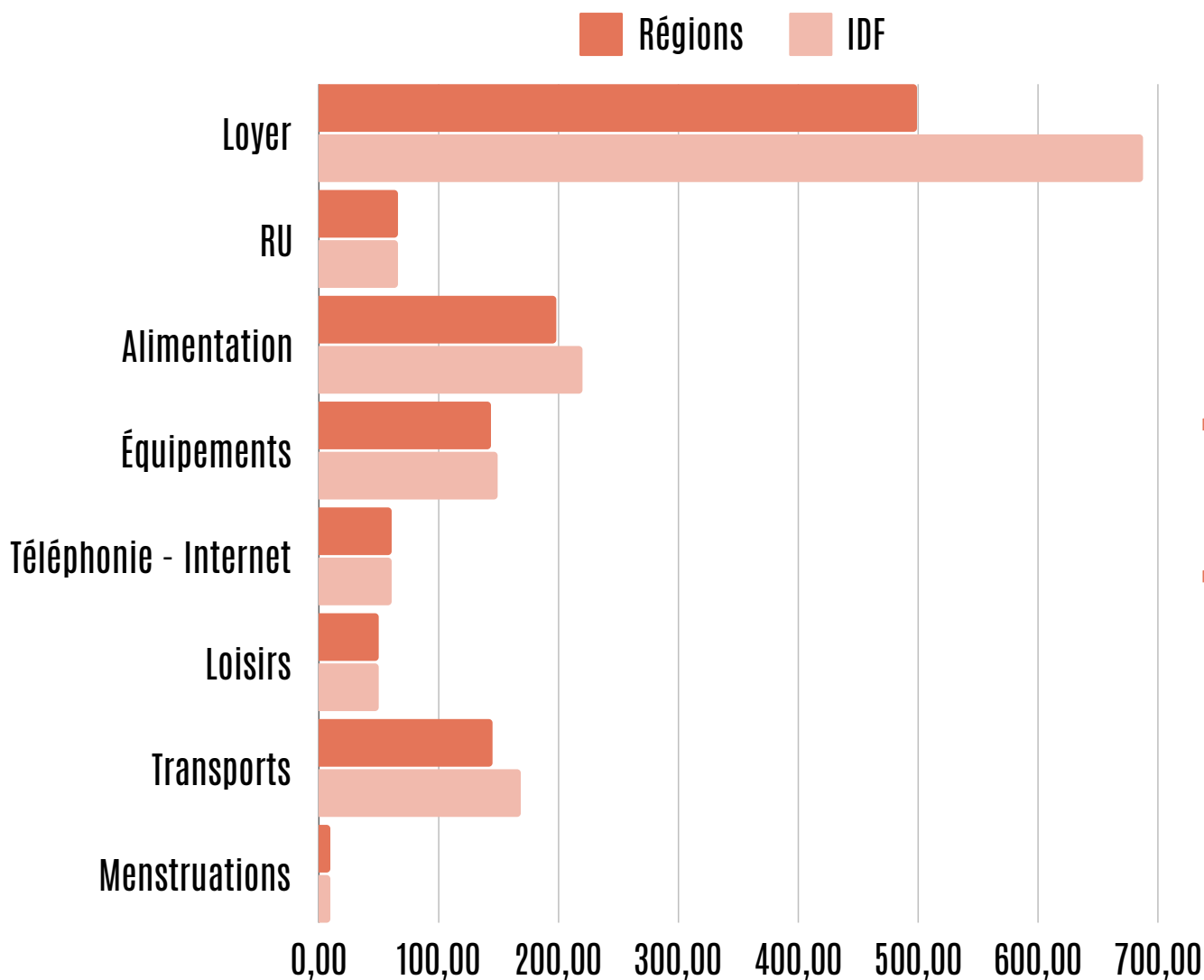
- Le **loyer** et les **charges locatives** qui s'élèvent en moyenne à **517,26 €**
- Les repas au **RU** à **66 €**
- L'**alimentation** à **200,22 €**
- Les **équipements divers** à **144,14 €**
- Les **frais** liés aux **menstruations** à **9,58 €**
- La **téléphonie mobile** et **internet** à **60,73 €**
- Les **loisirs** à **49,94 €**
- Les **transports** à **147,17 €**

AU TOTAL
1195,05 €

Soit une hausse de **0,86 %**
par rapport à 2023

Néanmoins, cette légère hausse des frais de la vie courante, reste marquée par des différences de frais entre les régions et l'île-de-France.

FRAIS DE VIE COURANTE



AU TOTAL
1411,45 €
dépensés en Île-de-France
1171,96 €
dépensés dans les Régions

Comparatif des frais de la vie courante pour un·e étudiant·e
en **région** ou en **Île-de-France** (en €)

22E INDICATEUR DU COUT DE LA
RENTREE-EDITION 2024

10

LOYER



La **moyenne** est calculée pour chaque ville à partir du **coût moyen d'un studio de 20 à 30 m²**, ainsi que pour un **T2 de moins de 30 m²**, représentant les deux types de logements les plus utilisés par les étudiant·e·s. En **Île-de-France**, seuls les **studios de moins de 20 m²** sont pris en compte. La **moyenne a été établie à partir des 31 établissements de formation de France métropolitaine, dont 3 en Île-de-France et 28 dans les autres régions.**

	Régions	IDF	National
Loyers	499,01€	687,60€	517,26€

EN 2024

Le coût moyen de loyer mensuel est de **517,26 €** soit une **hausse de 2,13 %** par rapport à l'année dernière

RESTAURANT UNIVERSITAIRE

Il est compté en moyenne **5 repas par semaine**, sur **4 semaines par mois**, pour un·e étudiant·e non boursier·ère, à **3,30 € le repas** soit un total de **66 €** par mois.

Cette somme n'a pas changé depuis 2019.



CONSOMMABLES

Les consommables regroupent différentes classes de dépense :

- **Alimentation** : en dehors des 20 déjeuners du CROUS, ce qui représente 30 petits déjeuners et 40 repas, basé sur les recommandations du Plan National Nutrition Santé (PNNS).
- **Equipements divers** :
 - **Informatique** : une mensualité d'un ordinateur de 300€ avec un prêt à taux 0%.
 - **Vêtements** : Un ensemble (jean, tee-shirt, sweat et paire de chaussures).
 - **Hygiène** : Lot de base de produits d'hygiène.
 - **Entretien** : Lot de base de produits d'entretiens.

	Régions	IDF	National
Alimentation	198,11 €	219,95 €	200,22 €
Équipements divers	143,60 €	149,16 €	144,14 €

Au TOTAL

Dans les régions
341,71 €

En Île-de-France
369,11 €

Nationalement
344,36 €

COÛTS MOYENS

Le coût moyen des consommables alimentaires s'élève à **200,22 €**

soit une **baisse de 2,85 %** par rapport à 2023.

Le coût moyen des consommables en équipement divers s'élève à **144,14 €**

soit une **hausse de 4,49 %** par rapport à 2023.

TÉLÉPHONIE ET INTERNET



Pour cette somme sont pris en compte des abonnements de **téléphone mobiles, fixe et internet chez plusieurs opérateurs.**

En 2024

Ce **coût** représente **60,73 €** soit une **baisse de 4,33 %** par rapport à l'année qui précède.

	2023	2024
Téléphonie + Internet	63,48 €	60,73 €

LOISIRS

Sont pris en compte plusieurs types de loisirs, ceux qui paraissent être les plus populaires et les plus utilisés : les **activités physiques et sportives**, le **cinéma** et les **streaming de vidéo et musique.**

En 2024

Le coût représenté par ces loisirs est de **49,94 €** en 2024, soit une **augmentation de 7,84 %**

	2023	2024
Loisirs	46,31 €	49,94 €


TRANSPORTS



Le **coût moyen** est fixé à **4 allers-retours de 26km** par mois ainsi qu'un **abonnement de transports en commun au tarif étudiant**. Les chiffres sont calculés dans les villes où il y a un institut de formation de maïeutique.

En 2024

Ce coût représente **147,17 €** soit une **baisse de 1,40 %** par rapport à l'année précédente.



	Régions	IDF	National
Transports	144,89 €	168,49 €	147,17 €

MENSTRUATIONS

Le calcul est basé sur une **durée moyenne de 5 jours de menstruations**, avec une utilisation de **7 serviettes par jour** ainsi que des anti-douleurs. Ainsi nous comptons une dépense de **9,58 €**.

FRAIS DE RENTRÉE UNIVERSITAIRE



Après trois ans de gel, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a **augmenté les frais d'inscription** de **2,9 %** pour la rentrée 2024-2025.

	DFGSMa2 2023	DFGSMa2 2024
Frais d'inscription	170 €	175 €
CVEG	100 €	103 €
Complémentaire santé	322,80 €	330 €
Assurance logement	74,99 €	82,41 €
Frais d'agence	246,96 €	250,93 €
Matériel pédagogique	213,82 €	217,45 €
Matériel de stage	156,59 €	160,37 €
Dépot de garantie	506,47 €	517,26 €

AU TOTAL

1791,64 €

en 2023

1836,42 €

en 2024



En 2024

L'ensemble des dépenses liées aux frais de rentrée ne cesse d'augmenter chaque année.

Ainsi on note une

hausse de 2,50 %

22E INDICATEUR DU COUT DE LA
RENTRÉE-EDITION 2024

15

FRAIS DE SCOLARITÉ : INSCRIPTION +

CVE-C



La **CVE-C** a été **indexée sur l'inflation** et augmente donc de nouveau tout comme les frais d'inscription pour un·e **étudiant·e entrant en licence 2** (DFGSMa2), non boursier·ère.

	2023	2024
Frais d'inscription licence	170 €	175 €
Frais d'inscription master	243 €	250 €
CVEC-C	100 €	103 €

Au TOTAL **278 €** en 2024

COMPLÉMENTAIRES SANTÉ



Les frais de complémentaire santé sont basés sur les tarifs de l'offre Essentielle LMDE, qui est une complémentaire santé nationale, à laquelle toute·s les étudiant·e·s peuvent souscrire.

 <i>En 2024</i> Les frais de complémentaire santé subissent une hausse de 2,23 %	2023	2024
	Complémentaire santé	322,80 €

ASSURANCE LOGEMENT

Le coût moyen d'une assurance du type "Essentielle" a été calculé au sein des mutuelles.

Assurance logement	2023	2024	 <i>En 2024</i> Cette année, les frais d'assurance logement subissent une hausse de 9,90 %
	74,99 €	82,41 €	

FRAIS D'AGENCE



Les frais d'agence sont à la charge du bailleur. La constitution du dossier, la rédaction du bail ainsi que la réalisation de l'état des lieux sont aux frais du locataire. Sont pris en compte les plafonds prévus pour un logement de 20 m², avec état des lieux.

	Régions	IDF	National 2023	National 2024
Frais d'agence	245,67 €	330 €	246,96 €	250,93 €

En 2024
Les frais d'agence subissent une **hausse de 1,61 %**

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Le calcul est basé sur un panier moyen d'achat de diverses fournitures de rentrée : sac à dos, matériel d'écriture et d'impression.

	2023	2024
Matériel pédagogique	213,82 €	217,45 €

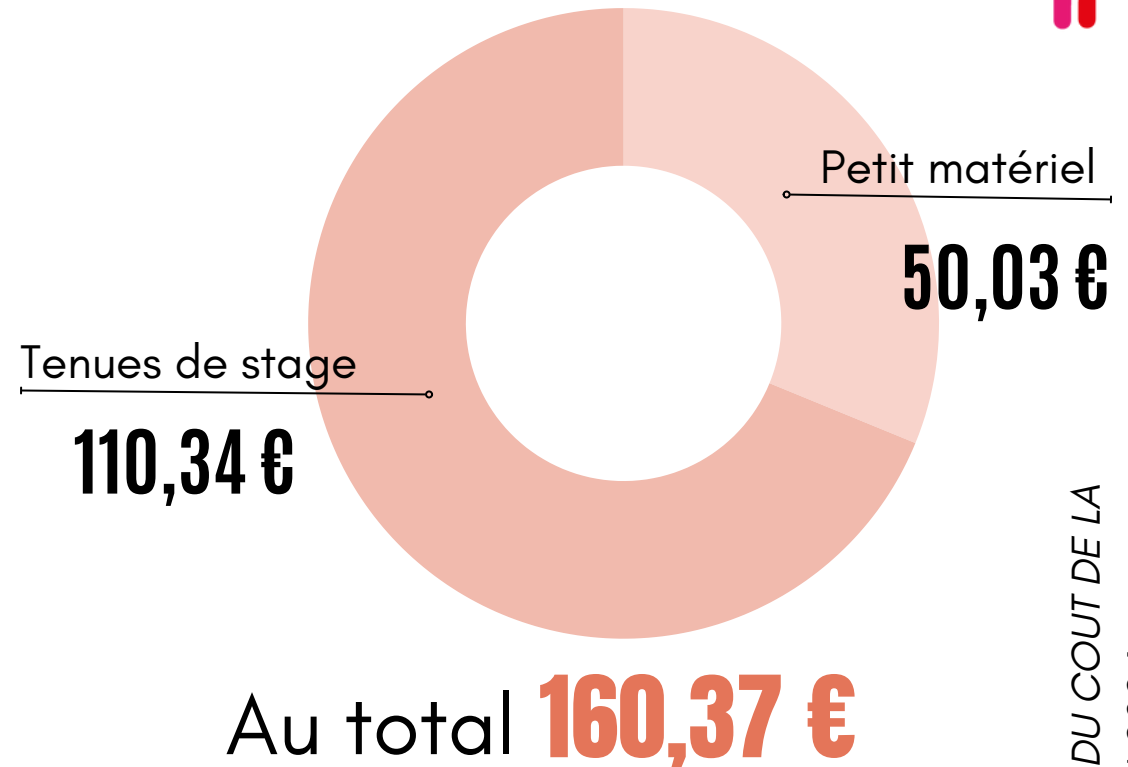
En 2024
Les frais liés aux matériel pédagogique subissent une **hausse de 1,70 %**

MATÉRIEL DE STAGE ET DE TRAVAUX

PRATIQUES



Le **petit matériel** pour les stages inclut **pince Kocher, ciseaux, chaussures, garrot, carnet, mètre ruban**, ainsi que du matériel demandé pour les **travaux pratiques**, comme une orange ou un poulet. Les **tenues de stage**, souvent payantes, coûtent en moyenne **36,78 € chacune**, avec trois tenues requises de la part des établissements de formation, soit **110,34 € au total**.



L'ANESF DEMANDE

Le respect des instructions interministérielles concernant la gratuité et l'entretien des tenues de stage et pour que les régions prennent en charge l'intégralité des frais inhérents à la formation, en y incluant les frais relatifs aux travaux pratiques et les frais de supports pédagogiques.

FOCUS SUR LES FRAIS DE TRANSPORT

DES STAGES DÉLOCALISÉS



Les **frais de logement** et de **transport** sont souvent les premiers postes de dépenses des étudiant·e·s sages-femmes.

La formation de sage-femme débute par **11 semaines de stage** en moyenne dès la deuxième année, avec la contrainte de réaliser ces stages à distance de leur lieu de formation. Bien que la deuxième année comporte le plus petit nombre de semaines de stage, on calcule néanmoins :

2 800 km parcourus sur l'année

1 400 € dépensés sur l'année pour se rendre en stage

➤ soit **117 €/mois**

De plus, ces stages délocalisés sont souvent accompagnés de frais de logement pour réduire les distances de déplacement, car une **nuit d'éveil** équivaut à

0,05 g d'alcool dans le sang.

20

FOCUS SUR LES FRAIS DE TRANSPORT

DES STAGES DÉLOCALISÉS



Ces distances parcourus pour se rendre en stage ne font qu'augmenter au cours de la formation, cumulant **10 320 km sur le premier cycle** (DFGSMa2 et DFGSMa3), soit **5160 €**.

Or, les étudiant·e·s de premier cycle n'obtiennent **ni revenus ni indemnités kilométriques**. Ces frais sont souvent méconnus par les étudiant·e·s entrant dans la formation, ce qui mène à des situations de **précarité alarmantes ou à des arrêts d'études**.

L'ANESF DEMANDE

- L'indemnisation kilométrique à frais réels des étudiant·e·s sages-femmes dès le 1er cycle.
- La mise en place d'une indemnité d'hébergement à hauteur de 150€ pour tout stage situé à plus de 15km du lieu de domicile.
- La mise à disposition obligatoire à titre gratuit d'une chambre de garde pour les étudiant·e·s sages-femmes.

VARIATION DES REVENUS

RÉMUNÉRATION 2ND CYCLE



Les étudiant·e·s sages-femmes de **4ème année** sont **rémunéré·e·s de septembre à août inclus (12 mensualités)** et les étudiant·e·s sages-femmes de **5ème année** sont **rémunéré·e·s de septembre à juin inclus (10 mensualités)**. Depuis le 1er juillet 2022, une hausse de 3,5% du point d'indice dans la fonction publique hospitalière a été réalisée par le gouvernement.



Cependant, ce montant correspond à une **rémunération < 2,80€ bruts par heure**. Ce qui est loin d'être suffisant pour permettre aux étudiant.e.s sages-femmes de vivre correctement. En effet, la **gratification minimale** reçue par un·e stagiaire de l'enseignement supérieur est actuellement de fixé à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale.

L'ANESF DEMANDE

Une rémunération à hauteur de **3,90€/heure** des étudiant·e·s en **second cycle**, ce qui correspond au **minimum légal** pour un·e étudiant·e de l'enseignement supérieur.

RÉSUMÉ DES REVENDICATIONS DE L'ANESF



Face à ces constats, l'ANESF demande :

- Le **respect des instructions interministérielles** concernant la **gratuité** et l'**entretien** des **tenues de stage** et pour que les régions prennent en charge l'intégralité des frais inhérents à la formation, en y incluant les frais relatifs aux travaux pratiques et les frais de supports pédagogiques.
- L'**indemnisation kilométrique à frais réels** des étudiant·e·s sages-femmes dès le 1er cycle.
- La **mise en place** d'une **indemnité d'hébergement** à hauteur de 150€ pour tout stage situé à plus de 15km du lieu de domicile.
- La **mise à disposition obligatoire** à titre gratuit d'une **chambre de garde** pour les étudiant·e·s sages-femmes.
- Une **rémunération** à hauteur de **3,90€/heure** des étudiant·e·s en second cycle, ce qui correspond au minimum légal pour un·e étudiant·e de l'enseignement supérieur.

De manière plus générale, l'ANESF se positionne pour l'**intégration universitaire** des établissements de formation, pour l'**accès à un logement** lorsque les stages sont éloignés du domicile des étudiant·e·s et pour un **accès facilité aux services du CROUS**, par le biais du guichet unique.

CONTACT



NASSILATY ALI

Porte-Parole

porteparole@anesf.com

06 46 68 58 62

